

DECISION

N°2025/323/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec la Compagnie KonfisKé(e) – 4, Rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour l'organisation d'ateliers culturels à destination de l'école Brocéliande de Eu, du Collège Louis-Philippe de Eu et de l'école Les Rainettes de Mesnil-Réaume. Ces ateliers se dérouleront du 1^{er} au 5 décembre 2025, du 26 au 30 janvier et du 02 au 04 février 2026.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec la Compagnie KonfisKé(e) – 4, Rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour l'organisation d'ateliers culturels à destination de l'école Brocéliande de Eu, du Collège Louis-Philippe de Eu et de l'école Les Rainettes de Mesnil-Réaume. Ces ateliers se dérouleront du 1^{er} au 5 décembre 2025, du 26 au 30 janvier et du 02 au 04 février 2026.

Article 2 – Le Théâtre du Château prendra en charge le coût des interventions, les transports, les repas et l'achat de matériel à hauteur de 18 440 € HT. L'hébergement sera pris en charge directement aux appartements de la ville d'Eu sur les périodes d'accueil.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception des factures comme suit :

- 10 000,00 € en décembre 2025

- 7 000,00 € en février 2026

Ce projet est financé par le dispositif PACTE de la DRAC Normandie.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 21 novembre deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

